



LA FOULEE VERTE DES OLONNES
Mairie Annexe de la Jarrie
85100 LES SABLES D'OLONNE
lafouleevertedesolonnes@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



COMITE DEPARTEMENTAL DE
RANDONNEE PEDESTRE
Maison des Sports

85000 LA ROCHE SUR YON

Les Sables d'Olonne, le 02/11/2024

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR « LES 4 JOURS EN CHANTONNAY » FR016339

Du 28 mai au 1^{er} juin 2025, soit 4 nuitées, 4 jours de randonnées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du «Pass-Découverte» dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 9 minimum et 14 maximum

Dates : du mercredi 28 mai au dimanche 1^{er} juin 2025

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME

Les circuits sont tracés par l'Association R4JCV et varient entre 8, 12, 21, 28, 42 km.

Chaque adhérent choisira ses parcours qui pourront être différents ou modifiés si besoin au cours des 4 journées de marche.

Les inscriptions aux différentes marches se feront groupées au préalable sur internet par la responsable du séjour.

1^{er} JOUR (mercredi 28 mai) :

16 h 30 : Départ en covoiturage des Sables d'Olonne.

17 h 30 : Rendez-vous Parking rue des Soupîrs à Chantonay pour retirer le Rando Pass dans le lieu d'accueil « Hall de l'Epine » - fermeture à 18 h.

18 h : Arrivée à l'hébergement et installation dans les chambres.

19 h : Participation au défilé et à la cérémonie d'ouverture avec apéritif dinatoire.

Soirée libre.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du

Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

2^{ème} JOUR (jeudi 29 mai) :

Après le petit-déjeuner, rendez-vous dans le lieu d'accueil « Hall de l'Epine » rue des Soupirs. Tous les départs des randonnées se font à partir de ce lieu entre 7 h et 9 h selon les parcours choisis. Un car vous transporte vers votre point de départ du parcours. Le parcours est entièrement fléché.

Ravitaillement en cours de rando et sandwich, dessert à l'arrivée dans le parc Clémenceau rue des Soupirs. Prévoir son propre gobelet (non fourni sur les ravitaillements).

Buvette sur le site.

Après-midi : différentes animations sont proposées par l'Association R4JCV (groupes folkloriques, fanfare, chanteur ...). Participation libre de chacun.

Regroupement du groupe FVO vers 18 h autour d'un apéritif.

Dîner à partir de 19 h (Cafeteria).

Soirée libre.

3^{ème} JOUR (vendredi 30 mai) :

Après le petit-déjeuner, organisation idem jour 2.

Regroupement du groupe FVO vers 18 h autour d'un apéritif.

Dîner à partir de 19 h (Brasserie).

4^{ème} JOUR (samedi 31 mai) :

Après le petit-déjeuner, organisation idem jour 2.

Regroupement du groupe FVO vers 18 h autour d'un apéritif.

Dîner à partir de 19 h (Restaurant).

5^{ème} JOUR (dimanche 1^{er} juin) :

Après le petit-déjeuner, et libération des chambres, organisation idem jour 2.

Après-midi : participation à la cérémonie de clôture prévue par l'Association R4JCV.

Départ de Chantonnay prévu vers 17 h.

HEBERGEMENT :

Gîte « Maison chez LN », 75 avenue de Lattre de Tassigny 85110 Chantonnay : 2 chambres, 5 personnes

Chez l'habitant : 30 impasse de la Marnière 85110 Chantonnay : 2 chambres, 5 personnes

Hôtel Le Vincennes, 1 rue Nationale 85110 Chantonnay : 2 chambres, 4 personnes.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **240 €** par personne, prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

Ce prix comprend :

- Pension complète
- Randopass pour les 4 jours

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles.
- Le voyage aller-retour Les Sables d'Olonne - Chantonnay en covoiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes (contacter Christine au 06 71 16 51 09 ou par mail : dfs@9online).

**Cette inscription sera matérialisée
par le dépôt d'un chèque de réservation de 60 € à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.**

Chèque à envoyer à Christine Villeneuve 30 rue Anita Conti 85180 LES SABLES D'OLONNE.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 30 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

- **1^{er} acompte de 60 €** lors du renvoi définitif du dossier d'inscription. Date limite 30 novembre 2024. Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).

- **2ème acompte de 100 €** pour le 31/01/2025

- **Solde du séjour, soit 80 €** pour le 20/04/2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 5 personnes par véhicule.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

- . 30% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 6 et 3 mois avant le départ.
- . 50% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 3 mois et 1 mois avant le départ.
- . 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation moins d'1 mois avant le départ.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée début mai 2025.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : ***lafouleeventedesolannes.fr***

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051